

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE

COMMUNE DE BERNEX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026_30/06/6

Séance du 30 Juin 2026

L'an deux mille vingt-six le trente juin à 19h30

Se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire

Date de convocation du conseil municipal : 26 Juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Emilien Abgrall, Dorothée Arrandel, Richard Martinez, Pascal Dumerger, Marina Vaillaut, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot, Gilles Colliard, Stéphane Vesin, Edouard Betemps.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : Sylvie Trincaz

Procuration : Sylvie Trincaz à Marion Pivot

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

7. Finances locales – 7.1. Décisions budgétaires

Convention avec la commune de Vinzier - Mise à disposition de locaux et d'un agent au profit du centre de loisirs du Pays de Gavot - Participation de la commune aux frais

Monsieur le Maire rappelle que dans le souci d'assurer des services performants à la population les communes de Bernex, Larringes, Saint-Paul-en-Chablais et Vinzier se sont entendues afin de participer aux frais d'occupation des différents locaux et de l'agent mis à disposition par la commune de Vinzier pour le centre de loisirs du Pays de Gavot.

La commune de Vinzier appliquera un forfait de :

- 10,00 € par heure d'occupation charges comprises (chauffage, électricité, eau) pour la salle des fêtes et l'école et de 23,00 € par heure pour la mise à disposition de l'agent communal pour la cantine et l'entretien des locaux cantine
- 500,00 € par mois d'occupation (électricité, eau et internet) pour le local administratif sis dans l'immeuble au 107 place de la mairie
- Et de 35,00 € par mois d'occupation pour le local de stockage sis dans l'immeuble les Corneilles au 97 route du Chef-Lieu

Ce coût est réparti par commune au prorata de la population INSEE de l'année N-1.

Vu le projet de convention de répartition des charges à intervenir entre les quatre communes suscitées pour la période du 1er juillet 2026 jusqu'à l'installation du centre de loisirs dans d'autres locaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la convention de répartition des charges portant sur la mise à disposition de locaux et d'un agent communal par la commune de Vinzier au profit du centre de loisirs du Pays de Gavot avec participation aux frais de fonctionnement par les quatre communes du Plateau de Gavot précitées, dont la commune de Bernex, en fonction de leur population INSEE de l'année N-1, pour la période du 1er juillet 2026 jusqu'à l'installation du centre de loisirs dans d'autres locaux.

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention qui demeurera annexée à la présente délibération

Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget principal 2026.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

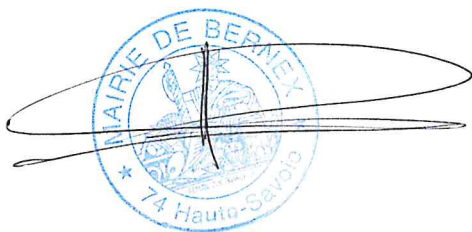
Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance

Jean-Yves Guegan



A handwritten signature in black ink, likely belonging to Jean-Yves Guegan.

Certifié exécutoire

Télétransmis en sous-préfecture le 02/07/2026

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 02/07/2026

